

Colloque international du Réseau MONDER
« *Mondialisation – Énergie – Environnement* »

Paris, du 10 au 13 juin 2001

***Mondialisation, déficit démocratique et
réglementations internationales
dans le secteur de l'énergie***

par

Antoine Ayoub
Professeur titulaire
Fondateur du GREEN
Université Laval

- La rédaction de ce texte est effectuée à partir de deux rapports de recherche rédigés par David Bolduc, assistant au GREEN, sous la direction de l'auteur. On peut consulter ces deux rapports sur le site de MONDER : www.sceco.univ-montp1.fr/creden/Reseau/Reseau.html

INTRODUCTION

En guise d'introduction à ce colloque, je voudrais dessiner à grands traits, le contexte général dans lequel vont s'insérer nos débats sur le thème : la nécessité de nouvelles réglementations internationales dans les deux secteurs de l'énergie et du développement.

Ce contexte peut être abordé à partir des quatre points suivants :

- 1) La définition de ce que l'on appelle la mondialisation;
- 2) les effets de cette mondialisation sur l'écart de revenu entre le Nord et le Sud;
- 3) le problème du déficit démocratique;
- 4) les changements structurels dans le secteur de l'énergie.

Les quatre points soulèvent, j'en conviens d'emblée, de multiples questions d'ordre théorique, technique et de politique économique qui dépassent sans doute les quelques réflexions générales que j'évoque ici. Mais le rôle d'une introduction est, justement, de lancer le débat et de l'élargir beaucoup plus que de défendre une thèse ou d'analyser en profondeur l'une ou l'autre de ces questions. Par conséquent, je me limiterai à ce rôle, en essayant de présenter un cadre général à nos travaux.

I – LA MONDIALISATION : UNE VIEILLE HISTOIRE

La première observation que l'on peut faire est que, à l'inverse de ce que l'on croit souvent, la mondialisation est loin d'être un concept nouveau ou un phénomène inédit. Sur le plan des concepts, d'abord, la mondialisation n'est au fond qu'une nouvelle appellation d'un vieux concept qui est, tout simplement, le « libre-échange ». Si l'on veut être encore plus précis, on peut dire que la mondialisation est la conséquence du libre-échange. Ce dernier concept, comme on sait, fut magistralement et presque définitivement établi (avec sa définition et ses conditions) par les pères-fondateurs de l'économie politique (Smith, Ricardo, Say, Mill, etc.) dès la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle.

Le libre-échange est généralement défini comme le « processus de propagation de la libre circulation des biens, des services, des capitaux, des hommes et des idées entre tous les pays, en faisant abstraction des frontières politiques qui les séparent » (A. Ayoub, 1998). La mondialisation, comme le libre-échange, exige deux conditions pour se mettre en œuvre et se réaliser. La première condition est l'abolition progressive des barrières douanières et réglementaires entre les pays et la deuxième est l'établissement ou le renforcement de la concurrence la plus libre et la plus loyale possible, à l'intérieur de chaque économie et entre les différentes économies.

À partir de cette définition et de ces deux conditions, on peut donc dire que la mondialisation exige, comme préalable, l'instauration d'une « économie de marché » caractérisée par a) la reconnaissance juridique et la défense de la propriété privée, b) la liberté d'entreprendre et de contracter et c) l'existence d'un marché de libre concurrence. Ce sont là, à l'évidence, les caractéristiques principales qui définissent le système capitaliste lui-même. Par conséquent, au-delà des complications verbales inutiles, on voit clairement que la mondialisation (ou libre-échange) fait partie intégrante du système capitaliste (ou économie de marché) et n'est, en fin de compte, que l'extension de ce système du niveau national, au niveau mondial.

Quelles sont les conséquences attendues de cette libéralisation des échanges? La principale, sur le plan économique, car il y en a d'autres sur les plans politique, culturel, etc. est la diminution des prix des biens et services, par rapport à leur niveau d'avant la libéralisation, *sans pour autant diminuer ou altérer leur qualité*. Au cas où une telle conséquence serait avérée, tous les consommateurs de tous les pays doivent, en principe, y trouver leur compte, et cela pour une raison fort simple : tout consommateur préfère, sans doute, payer moins que plus, pour obtenir le *même* bien ou service. Cette diminution des prix est considérée, par ailleurs, comme la principale condition à l'augmentation du bien-être de tous les participants à l'échange.

Il va sans dire que tout ce que je viens d'écrire jusqu'ici, n'est au fond qu'une présentation simplifiée et résumée de la fameuse théorie des avantages comparatifs et de la

division internationale du travail, qui a rendu le nom de David Ricardo célèbre à jamais. Plus important peut-être est de souligner que cette théorie constitue, aujourd'hui encore, le fondement et la justification même de ce que l'on appelle la mondialisation.

Si les bases théoriques de la mondialisation plongent leurs racines, comme nous venons de le constater, dans l'économie politique telle que conçue par les premiers classiques, est-ce que le phénomène de la mondialisation lui-même, en tant que réalité concrète, est un phénomène vraiment inédit, jamais rencontré dans l'histoire et propre seulement aux économies d'aujourd'hui? Est-ce que la mondialisation, autrement dit, est née vraiment suite à l'« option libérale » de Madame Thatcher et du Président Reagan dans les années 80?

La réponse que donnent les recherches, empiriques et historiques, actuelles à cette question, ne semble pas faire de doute. Entre le dernier tiers du XIXe siècle et le début de la première grande guerre de 1914, le monde avait connu un degré d'ouverture, de libre échange ou de mondialisation, comme on voudra, comparable sinon supérieur à celui que nous connaissons aujourd'hui, surtout sur les trois plans des flux financiers, du commerce international et des mouvements migratoires.

J. Tobin (1999) va jusqu'à considérer que le degré de libéralisation du marché financier n'est toujours pas revenu à son niveau de 1914 et que le transfert d'épargne des pays développés vers les pays en développement est, proportionnellement, plus faible aujourd'hui qu'au début du XXe siècle. Jeffrey G. Williamson (1997) constate, de son côté, beaucoup de similitudes entre ces deux périodes et conclut que la période actuelle est essentiellement la « reprise » d'un processus de mondialisation amorcé à la fin du XIXe siècle et interrompu par les deux guerres mondiales suivies par la guerre froide.

Il ne fait aucun doute, par ailleurs, que le rythme rapide du progrès technologique aujourd'hui ainsi que l'émergence et le développement de la nouvelle économie du savoir et de l'information donnent une accélération évidente au mouvement de libéralisation des marchés. Mais, il n'en demeure pas moins vrai que, malgré cette nouvelle donne, le

phénomène de la mondialisation, comme nous venons de le voir, est loin d'être un phénomène nouveau et inédit.

Deux conclusions d'étape peuvent, à cet égard, être soulignées. La première est que la mondialisation est un phénomène dont l'origine remonte à la fin du XIXe siècle. D'aucuns vont même jusqu'à croire que cette origine remonte jusqu'au XVe siècle. Ces auteurs, combinant la thèse de F. Braudel sur « l'économie-monde » avec l'analyse marxiste sur l'évolution du capitalisme, ne voient dans la mondialisation d'aujourd'hui qu'un autre « cycle systémique d'accumulation du capital » qui ne pourra se conclure, selon eux, que par une crise majeure (voir Smith et al., 1999). Mais, à l'opposé de cette thèse « apocalyptique », il y a d'autres auteurs qui trouvent, à l'inverse, que le terme même de mondialisation est nettement exagéré et prématuré par rapport aux réalités économiques d'aujourd'hui. Ils trouvent même préférable de parler, plutôt, d'intégration économique internationale en se contentant de voir dans la mondialisation un idéal à atteindre beaucoup plus qu'un phénomène déjà existant (D. Rodrik, 2000).

La deuxième conclusion, beaucoup plus importante pour nous que la première, est que le processus de la mondialisation, nonobstant la date de ses origines et les différentes sortes de « destins » qu'on lui promet, est loin d'être un processus déterministe, linéaire et sans possibilité de recul. Autrement dit, la mondialisation est, certes, une vieille histoire, mais elle n'est pas du tout « la fin de l'histoire ». Bien au contraire, ce phénomène demeure toujours entouré d'incertitudes et de risques de rupture qui peuvent le faire dévier de sa trajectoire et même le faire stopper dans son élan. Il est, par conséquent, beaucoup plus important de se pencher sur l'examen de ces points de rupture possibles que de se livrer à des exercices grandioses de prospectives dont l'histoire nous a appris à nous méfier. Deux risques potentiels me paraissent, à cet égard, importants à examiner : d'abord, le problème de l'écart de revenu entre le Nord et le Sud et ensuite, le problème du déficit démocratique. Je dirai quelques mots sur chacun de ces deux problèmes.

II – ÉCART DE REVENU ENTRE LE NORD ET LE SUD

Deux caractéristiques doivent définir, selon nous, le développement de l'économie mondiale : a) l'augmentation soutenue et à moindre coût de la production totale, année après année : c'est l'aspect optimum de la production qui résulte d'une affectation efficace des ressources; et b) la réduction de l'écart qui existe dans le niveau de vie moyen entre les pays qui concourent à la réalisation de cette production : c'est l'aspect répartition du revenu (A. Ayoub, 1996).

Si cette définition est acceptée, il s'ensuit que le développement économique, tout en impliquant nécessairement la notion de l'optimum, dépasse le cadre strict de la production. Les deux caractéristiques (production et répartition) doivent, nous semble-t-il, être considérées conjointement et simultanément pour que l'idée du développement économique conserve un sens. Le point central qu'il faut donc souligner est que l'augmentation de la production mondiale totale ne peut être considérée, en elle-même, comme synonyme de développement, sauf si elle induit, automatiquement ou par des interventions volontaristes, la réduction de l'écart entre les pays.

C'est à partir de ces considérations que l'on peut maintenant poser la question qui est au cœur du débat aujourd'hui : est-ce que la mondialisation entraîne une convergence dans le niveau de vie moyen entre les pays ou provoque-t-elle plutôt un écart, donc une divergence?

Le PNUD (1998) estime que l'écart entre les pays riches et les pays pauvres s'est considérablement creusé depuis quarante ans. En 1960, 20% de la population la plus riche vivant dans les pays développés avait un revenu 35 fois supérieur aux 20% des plus pauvres vivant dans les pays en développement; en 1995, le même écart s'est élevé à 82 fois. On note, par ailleurs, toujours d'après le PNUD, que la fortune personnelle des 225 individus les plus riches de la planète était équivalente, en 1997, au revenu annuel de 47% de la population mondiale, soit 2,5 milliards de personnes. L'actif des trois personnes les plus riches de la planète dépasserait, paraît-il, le PIB cumulé des 48 états les plus pauvres.

Si l'on dépasse maintenant ces révélations « sensationnelles » et que l'on s'attache à examiner les tendances lourdes et à long terme, on ne peut s'empêcher de faire référence aux travaux statistiques exemplaires de A. Madison (1995). Ce grand chercheur est le responsable de la plus importante et de la plus complète étude statistique, à notre connaissance, sur le développement économique à long terme. En examinant et en homogénéisant les statistiques de 56 pays entre 1820 et 1992 (à ces deux époques, ces pays représentaient respectivement 93 et 87% de la population mondiale), Madison arrive à la conclusion que la tendance lourde qui se dégage est l'augmentation des disparités, donc de la divergence entre les pays, sauf pour l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Ouest et l'Asie de l'Est et du Sud-Est, où Madison note une certaine convergence à partir de 1950.

L. Pritchett (1997) de la Banque Mondiale arrive, de son côté, avec une méthodologie et des hypothèses différentes, à des résultats comparables à ceux de Madison, sinon encore plus pessimistes. Pour lui, la divergence dans les niveaux de vie et de productivité entre le Nord et le Sud continue d'être la caractéristique dominante de l'économie moderne.

Face à ces auteurs, il en existe d'autres qui sont plutôt d'avis que le libre-échange (la mondialisation) finira par réduire, à plus ou moins long terme, l'écart entre pays pauvres et pays riches. Jones (1998), par exemple, défend la thèse de la convergence en essayant de prouver statistiquement qu'il y a eu amélioration dans la répartition mondiale des revenus entre 1960 et 1988. Sans trop s'avancer sur le terrain des effets provoqués par la mondialisation, il suggère tout de même que l'expérience des 30 dernières années (surtout la Chine et l'Asie du Sud-Est) autorise un certain optimisme pour le futur. Williamson (1997), déjà cité, n'hésite pas à affirmer, quant à lui, qu'il existe une corrélation positive entre la mondialisation et la convergence. La thèse de Williamson repose sur l'analyse qu'il fait de la période 1870-1913 qu'il compare ensuite à la période actuelle. Il estime ainsi qu'une convergence dans les prix relatifs des facteurs de production est survenue lors de la première période entraînant une hausse de l'inégalité dans les pays riches et une baisse dans les pays pauvres, conformément à la théorie classique du commerce international. Selon lui, la divergence commençait au moment où s'éclipsait le libre-échange entre 1913 et 1950.

Entre ces deux positions, le rapport de l'UNCTAD (1996) adopte, pour sa part, une position intermédiaire. Les auteurs de ce rapport admettent d'abord le fait que certains pays, caractérisés par des conditions initiales peu propices pour tirer avantage de la mondialisation, risquent de se voir marginalisés. Mais ils estiment tout de même que la somme des bénéfices de la mondialisation, pour l'ensemble des pays du Sud, sera supérieure à la somme des coûts. Ils soulignent cependant que ces bénéfices seront quand même *inégalement distribués* entre les pays en développement, ainsi qu'à l'intérieur même de chacun de ces pays.

Que conclure de ce rapide tour d'horizon ? Essentiellement deux observations qui permettraient peut-être de clarifier un peu plus le débat :

En premier lieu, il faut bien admettre que même si le libre-échange améliore, en principe, la situation économique de tous les pays participant à l'échange (ou, à tout le moins, ne détériore la situation d'aucun d'entre eux), cela ne veut aucunement dire que cette amélioration sera, automatiquement et nécessairement, également répartie entre eux. C'est dans ce sens qu'un des grands théoriciens modernes, K. Arrow (1975), avait écrit il y a longtemps déjà : « qu'une allocation des ressources pourrait s'avérer efficace au sens parétien (optimum de Pareto) et néanmoins procurer la fortune aux uns et aux autres, la misère ». D'une manière encore plus directe, on peut dire que même si l'économie de marché (le capitalisme) s'avère jusqu'ici comme le système le plus efficace pour faire augmenter la production, il faut bien admettre en même temps, que ce système, laissé à lui-même, produit aussi des inégalités dans la répartition du revenu.

En deuxième lieu, cette inégalité dans la répartition ne veut aucunement dire que la situation économique de chaque pays participant à l'échange libre ne s'améliore pas, *par rapport à sa propre situation passée*. Elle veut dire seulement que la comparaison de cette amélioration avec celle des autres pays peut s'avérer être à son désavantage.

Si, d'une part, on accepte la définition du développement à deux objectifs (production – répartition) que nous avons proposée plus haut, et si, d'autre part, on considère que l'économie de marché est incapable de résoudre, seule, le problème de l'inégalité, nous nous

trouvons alors devant un risque potentiel de rupture de l'ensemble du système. Comment résoudre cette équation difficile entre production et répartition? Comment arriver à un *modus vivendi* entre les deux? Comment éviter deux situations également dangereuses? L'une, l'égalisation des revenus, risque de faire diminuer la liberté d'entreprendre en entraînant par le fait même la diminution de la production, l'autre, l'aggravation de l'écart dans la répartition des revenus, risque de mettre en danger la stabilité même du processus de développement.

III – DÉMOCRATIE ET DÉFICIT DÉMOCRATIQUE

Il ne fait aucun doute que les pays aujourd'hui développés, essentiellement en Europe et en Amérique du Nord, ont fait face à ce problème tout au long des deux derniers siècles de leur histoire. La solution qu'ils ont trouvée est de combiner sous le terme « libéralisme » et selon des modalités propres à chaque pays, capitalisme et démocratie. La démocratie, malgré les critiques que l'on peut avoir à son endroit, s'est avérée être dans les faits, l'institution politique qui, sans détraquer les ressorts de l'économie du marché, arrive quand même à corriger ces déviations possibles (concentration, monopole, etc.) ainsi que leurs conséquences sur le plan de la répartition des revenus. La réglementation des marchés, les lois anti-trust, la fiscalité progressive et redistributive, l'intervention sélective de l'État, etc., tout cet ensemble de politiques qui dessinent le profil du capitalisme réel (et non théorique) découlent, en fin d'analyse, de l'existence et du fonctionnement du système démocratique.

On peut bien sûr trouver à redire sur tel ou tel aspect de la démocratie (tyrannie de la majorité, influence des groupes de pression, etc.), il n'en demeure pas moins que le fonctionnement de cette institution a permis de trouver, à chaque époque, les solutions les plus tolérables à l'équation production-répartition et plus généralement, à l'équation liberté-égalité. Ces solutions sont, d'autre part, évolutives, dans le sens que le degré de tolérance de la population à l'inégalité (ou au déclin de la croissance économique) dépend, en dernier ressort, du vote de la majorité et que cette majorité, à son tour, peut changer avec le changement de circonstances et de situations. Donc, le message essentiel du système

démocratique n'est pas de nier l'existence de conflits dans les sociétés, mais c'est de croire que ces conflits peuvent et doivent se résoudre par un changement pacifique du gouvernement en place et non par une guerre civile, une révolution ou un coup d'état, etc. Dans ce sens, la démocratie semble avoir présenté historiquement une « soupape de sécurité » contre les risques potentiels d'explosions du système capitaliste, en dépit des contradictions possibles que l'on peut déceler entre capitalisme et démocratie sur le plan théorique. En revanche, et *a contrario*, l'absence d'une telle « soupape de sécurité » dans le système du « socialisme soviétique » explique, dans une large mesure, la raison de sa disparition au moment où le capitalisme perdure et prend même de l'expansion.

À la lumière de ce qui précède, et qui est malheureusement très liminaire par rapport à un sujet autrement plus complexe, il est maintenant possible de soulever la question du déficit démocratique dont on parle si souvent ces derniers temps.

On s'entend, généralement, pour dire que le déficit démocratique, c'est l'éloignement du citoyen-électeur-consommateur des centres du pouvoir politique et économique. Admettons, pour les besoins de la discussion, que cette définition soit la bonne. On doit alors faire immédiatement la distinction entre le déficit démocratique sur le plan national et le déficit démocratique sur le plan des relations internationales entre les États ainsi, d'ailleurs, qu'à l'intérieur des organismes économiques multilatéraux (FMI, OMC, banque Mondiale, etc.). En faisant cette distinction, on ne peut manquer d'observer que les effets de la mondialisation sur chacune de ces deux sortes de déficit sont loin d'être nécessairement les mêmes.

Sur le plan national, et dans le cas des pays en développement en particulier, le déficit démocratique existait souvent bien avant la période récente de la mondialisation. Dans la majorité des cas, il s'est même aggravé depuis l'indépendance de ces pays. Les raisons de cette situation sont, certes, multiples et diverses, mais le constat général aujourd'hui, est le refus des détenteurs du pouvoir politique d'appliquer chez eux les principes de base de la démocratie tout en acceptant de s'ouvrir sur l'économie de marché. L'exemple le plus typique et le plus important de ce « libéralisme sélectif » est, sans conteste, la Chine, sans

parler d'autres pays dans le monde où la situation est plus ou moins similaire. Il est tout à fait clair que, dans tous ces cas, le déficit démocratique national ne peut guère être attribué à la mondialisation. Bien au contraire, on peut même suggérer que la mondialisation peut même, à la longue, contribuer à introduire dans ces pays les principes de base de la démocratie (état de droit, élection libre, alternance au pouvoir, etc.). Avec l'expansion vertigineuse des moyens de communication et d'information, une telle perspective ne me semble pas être nécessairement et seulement une vue de l'esprit.

La situation est tout autre quand il s'agit des relations entre États ou quand il s'agit du fonctionnement des organismes internationaux. Sur ce plan, le déficit démocratique est, en effet, une des conséquences de la mondialisation des échanges. Deux facteurs sont à la base de ce déficit : l'un est le recul (que d'aucuns, d'ailleurs, contestent) de la dimension et du poids de l'État national dans l'économie et l'autre est la montée en puissance des firmes multinationales et des centres de décisions financières. La combinaison de ces deux facteurs avec l'émergence de problèmes, par définition transnationaux (comme l'environnement, les communications, l'information, etc.), conduit à se demander si le concept même de l'État-Nation n'a pas fait son temps et s'il n'y a pas lieu de réfléchir à un nouveau système post-westphalien qui viendrait régir les nouvelles relations internationales.

En attendant, il existe manifestement comme un découplage important, entre des marchés économiques soumis de plus en plus à des centres transnationaux et un pouvoir de réglementation et de contrôle qui se trouve confiné à l'espace national. Ce pouvoir limité est même battu en brèches par la concurrence que se livrent les pays pour attirer chez eux les capitaux, les investisseurs et les innovations technologiques en acceptant, souvent, de faire les concessions nécessaires sur les conditions de travail, les normes de l'environnement, la fiscalité des entreprises, etc. Il est vrai que, dans ces conditions, le déficit démocratique que nous avons défini plus haut exprime parfaitement le peu d'influence que le citoyen-consommateur possède face à des décideurs très éloignés de lui et très puissants.

Le point positif, peut-être, dans une telle situation est le renforcement, avec le temps, du sentiment d'interdépendance entre les pays tant du Nord que du Sud. Ce sentiment peut

être, il faut l'espérer, à la base de l'établissement, par la négociation, d'un certain nombre de règles de justice distributive à l'échelle mondiale. La solution n'est certes pas facile, mais elle n'est pas impossible non plus.

IV – L'ÉNERGIE ENTRE LIBÉRALISATION ET RÉGLEMENTATION

À la lumière de ce qui précède, on peut maintenant résumer la problématique du secteur de l'énergie et les changements structurels qu'il connaît depuis une vingtaine d'années.

La première constatation que l'on peut faire, à cet égard, est que la concentration des entreprises à l'échelle mondiale est à l'ordre du jour depuis la libéralisation des marchés et la déréglementation. Les alliances, les fusions et les acquisitions vont bon train. Même les entreprises publiques nationales, comme EDF ou Hydro-Québec, semblent prendre part de plus en plus à ce mouvement, en dehors de leurs frontières nationales et malgré leur statut de sociétés d'État.

La deuxième constatation est que nous assistons aujourd'hui à la naissance et au développement de groupes géants multiénergétiques (électricité, gaz, pétrole) dont l'objectif est de contrôler, au niveau national et international, des parts de plus en plus importantes d'un marché énergétique qui se globalise.

La stratégie des compagnies, du moins celles qui peuvent en avoir une à moyen et long termes, reflètent parfaitement ces deux constatations. Cette stratégie s'articule, en général, autour des quatre points suivants : 1) profiter de la libéralisation des marchés pour se concentrer sur les deux plans, national et international; 2) se globaliser, c'est-à-dire éviter de se confiner comme jadis, à une seule forme d'énergie, cette globalisation venant, à son tour, renforcer la concentration; 3) reconstruire, directement ou par des subterfuges juridiques et comptables, l'intégration verticale que la réglementation nouvelle cherche à dissoudre; et 4) comprimer les coûts d'une part, en mettant à profit le progrès technologique et, d'autre part,

en « rationalisant » les dépenses, à commencer par les dépenses de main-d'œuvre. En somme, l'industrie cherche à retrouver et à endosser à nouveau, à travers et en réaction à la libéralisation des marchés, « l'habit naturel » du secteur de l'énergie caractérisé par la concentration et l'intégration verticale.

Il va de soi qu'une telle stratégie ne peut vraiment être poursuivie que par des compagnies qui sont déjà d'une taille telle qu'elles peuvent raisonnablement prétendre en absorber d'autres. Ces compagnies peuvent en plus mobiliser, en faveur de leur stratégie de concentration et de globalisation, les ressources financières, aujourd'hui énormes, des institutions bancaires et boursières. Cette « financiarisation » du secteur de l'énergie constitue, en elle-même, une barrière importante à l'entrée pour des compagnies de petite et moyenne tailles, ce qui empêche, par le fait même, la croissance du nombre de joueurs.

D'aucuns pronostiquent que, si cette tendance à la concentration se confirme, il ne resterait plus, à l'horizon 2010, que quelques gros joueurs qui se partageront un pourcentage important du marché énergétique international. Sans vouloir porter un jugement définitif sur la probabilité de telles perspectives, il n'est peut-être pas inutile de rappeler, à cet égard, que le secteur pétrolier international a bien vécu jusqu'en 1973 sous la houlette des « sept sœurs », dont cinq étaient américaines (A. Ayoub, 1996). Pourquoi ce qui était vrai jadis pour le pétrole ne le serait-il pas demain pour le gaz et l'électricité?

Si l'on accepte que la libéralisation des marchés peut conduire, si elle n'est pas encadrée, à une période de concurrence tout azimut qui, à son tour, mènera à une concentration de plus en plus importante, les problèmes que posent alors les oligopoles peuvent difficilement être éludés. Deux questions, à cet égard, peuvent être posées : la première consiste à se demander, justement, si et dans quelles conditions, la concentration conduit nécessairement à la constitution d'oligopoles; la deuxième touche plus particulièrement la nécessité, et en même temps, les difficultés qui guettent toute réglementation qui cherche à contrôler et même à briser, quand il le faut, cette tendance naturelle à la concentration qui découle de la concurrence elle-même.

De toute manière, la caractéristique principale du secteur de l'énergie est qu'il est un secteur qui produit des rentes (surtout rente de rareté et rente différentielle). La première, le *user cost* est le coût de l'épuisabilité d'une ressource naturelle non-renouvelable dont l'offre ultime est censée être fixe (stock fixe). C'est le cas du charbon, du pétrole, du gaz naturel et de l'uranium. La deuxième, la rente différentielle (ou ricardienne) peut être définie comme un avantage dont bénéficient certaines unités de production (gisements ou sites hydroélectriques) par rapport à d'autres et dont la contribution à l'offre générale est pourtant indispensable à l'équilibre du marché à un moment donné et pour un prix donné (J. Percebois, 1989).

Par conséquent, le cœur même de toute problématique de l'énergie est bien là et non pas ailleurs. La structure du marché, dans ces conditions, est, au fond, une réponse à la question du partage de la rente. Même si une structure concurrentielle élimine, en principe, les quasi-rentes d'imperfection du marché (monopole, oligopole, etc.) il demeure en revanche que la concurrence n'arrive qu'à très long terme (au moment de l'épuisement économique de la ressource) à supprimer la rente de rareté et la rente différentielle.

Qui a droit à ces rentes, les actionnaires ou les consommateurs? Et à supposer que ces rentes soient à partager entre les deux, quels seraient alors les critères du partage? Qui doit les fixer et qui doit les faire appliquer? Comme l'écrit M. Boiteux (1996), la concurrence a bien des mérites, mais elle ne les a pas tous.

Toute la question est de savoir s'il existe une institution « optimale » (État, régulateur « indépendant ») qui puisse, en même temps, assurer un partage « équitable » de ces rentes et corriger les déviations possibles du marché sans pour autant détraquer son mécanisme. Comment le régulateur doit-il s'y prendre pour résoudre ces deux questions ? Il ne semble pas exister, à ma connaissance, une théorie bien admise ou un mode d'emploi unique et convenu pour y répondre adéquatement (pour une revue de la littérature, voir Percebois, 1999). Comme l'écrit, avec beaucoup de lucidité, J. Henry (1997) : « en matière de régulation, il faut se rappeler qu'on ne peut guère espérer faire mieux que remplacer de plus grands inconvénients par de moins grands » (p. 209).

Quand on aborde, par ailleurs, le cas plus particulier du pétrole, le problème du partage de la rente devient immédiatement un problème de politique internationale qui met en opposition les souverainetés nationales des pays producteurs et des pays consommateurs. Les premiers, forts de leur position comme les principaux producteurs du pétrole brut (groupés au sein de l'OPEP) cherchent à capter, au niveau de la production le maximum possible de la rente différentielle que dégagent leurs gisements à faibles coûts comparatifs; les seconds, se réclamant de leur position dominante comme principal marché de la consommation de produits pétroliers, utilisent leur fiscalité pour s'allouer une part toujours croissante de cette rente.

En l'absence d'un régulateur international, la seule issue possible est la négociation d'un compromis entre les deux parties. Une telle solution fut tentée, après le choc de 1973, par le fameux dialogue Nord-Sud dont l'échec est connu de tout le monde. Fait à noter, cet échec coïncidait avec le début de l'ère néo-libérale de Madame Thatcher et du Président Reagan qui proclamaient tous les deux que seul le marché peut trancher le débat. Le résultat est que le problème demeure entier comme l'ont prouvé les événements de l'hiver dernier, au moment de la flambée des prix pétroliers.

CONCLUSION

Au moment où je rédige cette introduction, le nouveau président américain Bush vient de rendre publique sa politique énergétique après avoir, il y a quelques semaines, remis en cause les accords de Kyoto. Dans les deux décisions, il se réclame ouvertement du principe de la souveraineté nationale qui l'autorise à défendre ce que son gouvernement considère comme une bonne politique pour les États-Unis. Faut-il en conclure que le temps des négociations multilatérales est clos?

Il faut bien entendu prendre le temps d'étudier à fond cette nouvelle politique énergétique et environnementale américaine ainsi que ses répercussions sur le plan

international avant d'y répondre. Mais, d'ores et déjà, et avec ce que j'ai avancé dans les sections précédentes concernant la mondialisation et ses effets, le défi est de taille pour celui qui cherche des points de convergence entre les intérêts respectifs des uns et des autres, surtout entre le Nord et le Sud. C'est en tout cas, le défi de ce colloque.

Références

- ARROW, K. (1975), « Connaissance limitée et analyse économique », *Économie appliquée*, vol. 28, no 4, pp. 675-691.
- AYOUB, Antoine (1998) « La libéralisation des marchés de l'énergie : utopie, théories et pragmatisme », *Revue de l'énergie*, no 499, pp. 477-483.
- AYOUB, Antoine (1996), *Le pétrole : économie et politique*, Economica, Paris, 396 pages.
- BOITEUX, M. (1996), « Concurrence, régulation, service public : variations autour du cas de l'électricité », *Futuribles*, 205, pp. 39-58.
- HENRY, Claude (1997), *Concurrence et services publics dans l'Union européenne*, Paris, PUF.
- JONES, Charles (1997), « On the Evolution of the World Income Distribution », *The Journal of Economic Perspective*, vol. 11, no 3, pp. 19-36.
- MADISON, Angus (1995), *L'économie mondiale 1820-1992*, Centre de développement de l'OCDE, Paris, 274 pages.
- PERCEBOIS, Jacques (1989), *Économie de l'énergie*, Paris, Economica.
- PERCEBOIS, Jacques (1999), « L'apport de la théorie économique aux débats énergétiques », *Revue de l'énergie*, non 509, pp. 473-488.
- PNUD (1998), *Human Development Report 1998*, New-York – Oxford

PRITCHETT, Lant (1997), "Divergence, big time", *Journal of Economic Perspective*, vol. 11, no 3, pp. 3-17.

RODRIK, Danis (2000), « How far will International Economic Integration go? », *Journal of Economic Perspective*, vol. 13, no 1, pp. 177-186.

SMITH, David and al. (eds.) (1999), *States and Sovereignty in the Global Economy*, Routledge, Londres et New York.

TOBIN, James (1999), « Financial Globalization », *Proceedings of the American Philosophical Society*, vol. 143, no 2, pp. 161-167.

UNCTAD (1996), *Globalization and Liberalization: effects on International Economic Relations on Poverty*, Geneva, U.N.

WILLIAMSON, Jeffrey G. (1997), "Globalization and Inequality, past and present", *World Bank Research Observer*, vol. 12, no 2, pp. 117-135.

•